Ruines de Séchilienne.

Etat d'avancement des mesures prises en application du plan d'action « ruines de Séchilienne » au 1^{er} décembre 2005.

Le plan d'action «ruines de Séchilienne» du 17 mai 2004 comportait 10 mesures.

Leur état d'avancement est le suivant au 1^{er} décembre 2005.

1°) Renforcement du dispositif technique de suivi et d'alerte.

Ces mesures ont été mises en œuvre.

2°) Mise en place d'un comité permanent d'experts.

Ce comité permanent d'experts a été mis en place depuis l'automne 2004. Sa présidence a été confiée à M. PANET.

Sa composition a été élargie à la mi-2005 pour prendre en compte les suggestions faites sur ce point par le rapport Huet.

3°) Instauration d'une communication institutionnelle régulière.

Conformément au plan, la commission locale d'analyse et d'information sur le risque « Séchilienne », qui s'était antérieurement réunie de façon épisodique, a été remise en place, et se réunit de façon très régulière, à raison de 2 réunions annuelles.

En 2004, ces réunions se sont tenues en juin et en novembre.

Une première réunion en 2005 a été organisée le 9 mai 2005.

La seconde réunion de l'année est prévue le 5 décembre 2005.

Il est précisé également que la composition de cette commission a été revue de façon à l'étendre à l'ensemble des élus de l'Oisans. Par ailleurs, désormais, cette commission siège en présence des experts du comité permanent d'experts dirigé par M. PANET.

4°) Achèvement de l'évacuation des habitants de l'Ile Falcon.

Il reste actuellement 7 foyers concernés. Les discussions ont été engagées avec ceux-ci pour les inciter à quitter le lieu. Ces discussions se poursuivent actuellement en relation étroite avec notamment la mairie de St-Barthélémy-de-Séchilienne, directement concernée.

Compte-tenu des problèmes de sécurité et des travaux à faire sur le site pour réaliser les ouvrages nécessaires à la sécurisation du site, une solution pour l'évacuation des derniers habitants devra nécessairement être trouvée en 2006.

5°) Actualisation du plan de secours spécialisé.

Ce plan de secours spécialisé a été, conformément au plan d'action, actualisé à l'automne dernier, approuvé le 8 décembre 2004 et diffusé à l'ensemble des maires et services concernés en décembre 2004.

Il appartient désormais aux maires de chaque commune, en tant qu'autorité de police, de le décliner et d'en tirer les conséquences dans le plan communal de sauvegarde.

C'est chose faite à Séchilienne.

Les procédures d'alerte du plan de secours ainsi que l'évacuation du lotissement du Grand-Serre à Séchilienne selon les modalités prévues par le plan communal de sauvegarde de cette commune ont fait l'objet d'un exercice le 26 novembre 2005. Cet exercice, qui s'est déroulé dans de très bonnes conditions, a permis de mobiliser tous les acteurs et d'y associer la population.

Il appartient aux autres communes concernées qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer et / ou d'activer la mise au point de leur plan communal de sauvegarde.

Par ailleurs, certaines adaptations seront apportées au plan de secours spécialisé pour prendre en compte la situation de certains sites industriels, situés en aval immédiat.

6°) <u>Elaboration d'un plan de gestion de l'Oisans en cas de blocage des accès, c'est-à-dire en cas de coupure de la RN 91.</u>

L'élaboration de ce plan de gestion a été conduite avec les élus des communes concernées ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires économiques.

Ce plan de gestion a été approuvé le 9 mars 2005 et diffusé à l'ensemble des maires et services concernés.

Son objectif est de faire face à toute situation de blocage, qu'elle soit due ou pas à Séchilienne, qui pourrait concerner la RN 91.

Une adaptation sur un point particulier est en cours pour prendre en compte des observations du rapport Huet en cas de crue de la Romanche.

7°) <u>Etudier de façon précise les conséquences territoriales d'un effondrement, tout spécialement au plan hydraulique</u>.

Les résultats de cette étude d'évaluation de l'inondabilité liée à un éboulement à court terme, conjuguée à une crue de la Romanche, ont été portés à la connaissance des collectivités locales concernées.

S'agissant des parades, les suites à donner à ces études en ce qui concerne le risque Séchilienne ont été reprises dans le cadre des différentes parades en cours d'études à la suite du rapport Huet.

8°) Redéfinition des conséquences en termes d'urbanisation.

La suspension provisoire de l'octroi de certains permis de construire, décidée à l'automne 2003, a été maintenue dans son principe, mais son champ d'application a pu dans un premier temps être revu conformément au plan d'action pour certaines parties du territoire des communes concernées, compte tenu des conclusions du rapport PANET et des différentes études conduites depuis lors notamment au plan hydraulique.

Les règles applicables sont désormais clairement établies dans le cadre du PPRI prescrit cet été.

9°) Elaboration de plans de prévention du risque inondation.

Le PPRI Romanche aval a été prescrit le 5 août 2005 : les cartes de risques ont été établies ; la démarche d'élaboration a été lancée le 24 octobre 2005 ; des réunions avec chacune des communes concernées ont été organisées ou vont l'être.

Ce plan prend en compte, et le risque Séchilienne et les crues de la Romanche.

Le calendrier, conforme au plan d'action du 17 mai 2004, est le suivant :

- mise au point du dossier avec les communes : 1er trimestre 2006,
- enquête : 2^{ème} trimestre 2006,
- approbation : automne 2006.

10°) Etude et mise en place de parades.

10.1. Il a été décidé au printemps 2004 de lancer une mission d'étude et de proposition confiée conjointement à l'inspection générale de l'environnement et au conseil général des ponts et chaussées.

Cette étude, placée sous la présidence de M. HUET, inspecteur général de l'environnement, a été engagée et réalisée conformément au calendrier prévu. Cette étude avait pour objet de faire un ensemble d'analyses et de propositions sur les différentes mesures de prévention susceptibles d'être mises en œuvre pour faire face aux risques « Séchilienne».

L'objet de cette mission était de proposer les différentes stratégies d'intervention concernant les risques et les parades techniques, notamment en ce qui concerne leur efficacité, leur coût, leurs conditions et délais de mise en œuvre.

Les conclusions définitives de cette mission ont été portées à la connaissance des ministres concernés en mars 2005. Elles ont été présentées à la commission CLAIRS le 9 mai 2005 et immédiatement rendues publiques.

Ce rapport préconise notamment la réalisation de parades hydrauliques et routières.

- 10.2. Ce rapport a été mis en œuvre sans délai.
- Les ministres concernés en charge respectivement de l'écologie et du développement durable, et de l'équipement ont, à la suite de l'examen de ce rapport, adressé dès le 4 mai 2005, une lettre de mission au préfet de l'Isère sur les suites à lui donner en ce qui concerne les parades routières, les parades hydrauliques, ainsi que la gestion de crise et du droit des sols.
- Conformément à cette lettre de mission, les services de l'Etat, au plan local, et en liaison étroite avec les administrations centrales concernées se sont immédiatement mobilisés pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le rapport HUET.

A cet effet, les initiatives suivantes ont été prises :

- → Poursuite ou lancement des études nécessaires à la réalisation des parades :
- ouvrages de contention : l'Etat a poursuivi et a complété les études hydrauliques engagées pour déterminer quelles sont les parades les mieux adaptées (combinaisons digues / casiers / galerie).

Ces études sont en cours et devraient pouvoir être achevées début 2006.

- galerie hydraulique : conformément à la lettre de mission du 4 mai 2005, et afin qu'aucun délai ne soit perdu pendant la période nécessaire à la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pour conduire l'étude puis, en tant que de besoin, pour procèder ensuite à la réalisation d'une galerie hydraulique, l'Etat a pris l'initiative d'engager une étude préliminaire destinée à arrêter ses principales caractéristiques, notamment en entrée et en sortie, et sa cohérence avec les dispositifs de contention. Ceci permettra ensuite que les autres études nécessaires notamment d'avant-projet puissent être engagées dès la maîtrise d'ouvrage pour ces études définitivement arrêtée.

Le cahier des charges de cette étude préliminaire est en cours de mise au point. Il pourra être totalement finalisé lorsque l'étude sur les ouvrages de contention sera achevée.

L'objectif est de disposer de cette étude préliminaire pour la mi-2006.

- déviation routière : dans le même esprit, les services de l'Etat ont engagé l'étude pour la réalisation de la déviation routière. L'étude géotechnique est en cours et l'étude d'avant-projet sommaire est engagée.

L'objectif est de disposer de cette étude d'APS pour la mi-2006.

→ Engagement des démarches pour mettre au point une maîtrise d'ouvrage et un plan de financement concernant respectivement la galerie hydraulique (volet étude d'avant-projet), la déviation routière et les ouvrages de contention.

Ces démarches sont engagées en vue de rechercher les différents types de financement susceptibles d'être mobilisés.

Une première réunion avec les différentes parties ayant "intérêt à agir" telles que les avait définies le rapport Huet a eu lieu le 26 septembre 2005.

D'autres démarches sont présentement en cours, en vue de rechercher les solutions adaptées à chacune des catégories de parades concernées.

→ Autres conséquences à tirer du rapport de M. Huet.

Enfin, les services locaux de l'Etat ont examiné les autres conséquences à tirer du rapport de M. Huet, notamment en ce qui concerne les études de vulnérabilité de certains lieux, et les adaptations qu'il y a lieu d'apporter au plan de secours spécialisé et au plan de gestion de l'Oisans.